

CANADIAN EXPORT

12 N°17

17 octobre 1994

Les « quatre principes »

Chrétien à la relance des échanges sino-canadiens

Une délégation canadienne dirigée par le Premier ministre, M. Jean Chrétien, se rendra en République populaire de Chine du 5 au 13 novembre prochains. Une visite à Hong Kong figure également à l'itinéraire de la délégation.

M. Chrétien participera aussi au sommet de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) à Djakarta, et effectuera ensuite une brève visite à Hanoi.

La dernière visite en Chine d'un Premier ministre du Canada remonte à 1986. Le séjour de M. Chrétien permettra de renforcer les relations sino-canadiennes et d'engager des pourparlers au plus haut niveau à la faveur de rencontres entre le Premier ministre et les dirigeants chinois.

Le but de cette visite est de favoriser une coopération plus étroite entre les deux pays, conformément aux quatre grands principes de la politique canadienne envers la Chine : partenariat économique, développement durable, paix et sécurité collective, droits de la personne et primauté du droit. Cette démarche sert également les objectifs du gouvernement canadien en matière de création d'emplois, dans les PME en particulier.

L'assemblée générale annuelle du Conseil des gens d'affaires Canada-Chine à Beijing, à laquelle M. Chrétien assistera, sera l'un des points saillants du séjour en Chine du Premier ministre. Quelque 200 personnalités canadiennes du monde des affaires, représentant

plus de 100 sociétés, devraient également y participer.

Les relations commerciales avec la Chine revêtent une grande importance pour le Canada. La Chine, où se concentre plus d'un cinquième de la population mondiale, est également l'un des pays du monde où la croissance est la plus rapide. La Chine vient au cinquième rang de nos partenaires commerciaux, avec des échanges bilatéraux totalisant 4,77 milliards de \$ en 1993. Des Canadiens participent à des titres divers à plus de 1 500 grands projets d'investissements en Chine, qui ont engendré des contrats d'une valeur globale de 1,81 milliard de \$ US.

M. Chrétien prendra part à un certain nombre de manifestations culturelles. A Shanghai, il présidera une cérémonie marquant la conclusion d'un accord de jumelage entre les ports de Shanghai et de Vancouver (les plus importants de nos deux pays), événement qui donnera lieu à l'érection d'un totem Haida.

M. Chrétien, fidèle à la stratégie de l'«Équipe Canada», sera accompagné de Roy MacLaren, ministre du Commerce international, et de Raymond Chan, secrétaire d'État (Asie-Pacifique). Les premiers ministres des provinces, les chefs des administrations territoriales et plusieurs maires ont également

(Voir page 4 — Chrétien)

Nouvelle source de financement à l'exportation pour les PME

Les PME canadiennes qui souhaitent étendre leurs activités aux marchés extérieurs ont accès à une nouvelle source de financement à l'exportation.

Une entreprise innovatrice, Northstar Trade Finance Inc., offre du financement à terme pour faciliter les petites transactions à l'exportation.

La nouvelle société appartient à la Banque de Montréal, à la British Columbia Trade Development Corporation, au ministère ontarien du Développement économique et du Commerce et à Dalhousie Financial Corporation, petite société de financement établie à Vancouver. Le gouvernement du Canada, représenté par la Société pour l'expansion des exportations, est également associé à l'entreprise.

Northstar Trade Finance veut appuyer les exportateurs canadiens en offrant du

financement à moyen terme, à taux fixe, aux acheteurs étrangers solvables se procurant des biens et services canadiens admissibles. La création de cette entreprise comble une lacune patente dans les moyens de financement accessibles aux exportateurs recherchant de l'aide pour de petites transactions (moins de 3 millions de \$); le financement offert comprend des conditions de paiement pouvant aller jusqu'à quatre ans.

Les entreprises exportatrices qui veulent se prévaloir de ce nouveau mécanisme doivent satisfaire aux critères suivants :

- la valeur de la transaction doit se situer entre 100 000 et 3 000 000 \$ CAN;
- l'exportateur doit être citoyen canadien;
- l'acheteur doit être résidant d'un pays

(Voir page 2 — Les PME)

DANS CE NUMÉRO

OCCASIONS D'AFFAIRES	2
SUPPLÉMENT : ACCÈS AMÉRIQUE DU NORD	I-IV
FOIRES COMMERCIALES	3
PUBLICATIONS/ AU CALENDRIER/FITT	4